

**MAIRIE DE MARTEL
CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal de la séance du jeudi 8 décembre 2022
Approuvé en séance du conseil municipal du 26 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 12 Votants : 18

L'an deux mil vingt-deux et le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 01 décembre 2022 adressée par le maire Raphaël DAUBET et sous la Présidence de Monsieur Raphaël DAUBET, Maire.

PRESENTS : Raphaël DAUBET – maire, Michèle FOURNIER-BOURGEADE – 1^{ère} adjointe, Yannick OUBREYRIE – 2nd adjoint, Marie-France SOURZAT – 3^{ème} adjointe, Michel LEVET, 4^{ème} adjoint, Colette VERGER, Christine HENON, Christophe GUINOT, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER, Christian FAGES, Pierre VERDIER

EXCUSES : Sylvie COUMES donne pouvoir à Marie-France SOURZAT

Marianne MONIER donne pouvoir à Christine HENON

Sandrine BERGOUGNOUX donne pouvoir à Yannick OUBREYRIE

Frédéric VERGNES donne pouvoir à Michel LEVET

Jacques MORDRET donne pouvoir à Christophe GUINOT

Madeleine CAYRE donne pouvoir à Christian FAGES

ABSENTS : Jean-Pascal TESSEYRE

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

18h32 Mme Henon quitte la salle

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Pierre VERDIER est désigné à l'unanimité des présents et représentés.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

18h35 retour de Christine Henon

3. TARIFS EGLISES COMMUNALES 2023

Monsieur le maire propose à l'assemblée, ainsi que le permet la législation, d'allouer à Monsieur Jean Robert MINKOKO MBONG ASIN, curé de Martel, la somme de 479,86 € à titre d'indemnité de gardiennage des églises de Martel, Gluges, Loupchat et Murel.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

4. BESOINS EN CONTRACTUELS 2023

Monsieur le maire fait part au Conseil de la nécessité de recruter 6 contractuels pour l'année 2023 : 3,5 équivalents temps plein pour le service périscolaire et extra-scolaire (2 postes à 35h, 1 poste à 30 h, 1 poste à 13h, 1 poste à 9h) et 1 poste à 35h pour le service technique.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

5. TARIFS REGIES COMMUNALES 2023

Yannick Oubreyrie présente au Conseil le tarif 2023 des régies proposé par la commission finances.
Les principales évolutions concernent :

- Le camping : l'essentiel des emplacements sera réservé aux camping-cars pour lesquels il est proposé un tarif de 12 € hors saison et de 14 € du 15 juin au 30 septembre ; pas d'évolution pour les tentes.
- Les marchés : le tarif du branchement électrique est revu à la hausse afin de tenir compte de la hausse de l'électricité, le tarif du linéaire pour les marchés gourmand est revu à la baisse.
- Le transport à la demande : le transport sur Martel devient gratuit.

Mme Dena précise que les tarifs proposés n'intègrent pas les éventuelles augmentations qui pourraient être décidées par l'Ehpad pour la fourniture des repas du centre aéré les mercredis et pendant les vacances scolaires.

En réponse à C. Fages, Y. Oubreyrie précise que les tarifs pour les camping-car sont dans la moyenne des tarifs proposés par d'autres communes.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

6. FONDS DE CONCOURS RESTAURATION DU PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUVALDOR – HABITAT SEMI-TROGLODYTIQUE – ACCEPTATION

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le fonds de concours « soutien du patrimoine », attribué par Cauvaldor à hauteur de 2110 euros pour la restauration de l'habitation semi-troglydytique de Gluges.

L'appel à concurrence lancé pour la réalisation des travaux ayant été infructueux (début des travaux souhaités incompatible avec la disponibilité des artisans), des entreprises, dont les artisans locaux, ont été directement sollicités. Comme le permet la réglementation, une négociation de gré à gré permettra de retenir la plus satisfaisante en terme de prix et de délais.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

7. MODIFICATION DELIBERATION N°D0432022 –PASSAGE A LA M57 ET LA MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Monsieur le Maire propose de reporter au 1^{er} janvier 2024 et non au 1^{er} janvier 2023 comme initialement délibéré, le passage au compte financier unique regroupant compte administratif et compte de gestion.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

8. VALIDATION PROPOSITION AMENAGEMENT CAMPING LA CALLOPIE

M. Oubreyrie présente le projet de réaménagement du camping de la Callopie en aire de camping-cars aménagée ouverte à l'année. Des emplacements restant disponibles pour des tentes.

Une visite du site avec l'entreprise Camping-car park, à qui la gestion de l'aire serait confiée, a été effectuée. Elle a permis de chiffrer à près de 39 000 € les investissements nécessaires (barrières, automates ...), les services techniques pourraient réaliser les quelques aménagements préconisés avec en objectif une ouverture pour Pâques.

L'offre établie par camping-car park au travers d'une convention d'occupation du sol prévoit le versement à la commune d'une part fixe forfaitaire de 1 600 €/an et d'une part variable correspondant à 2/3 du chiffre d'affaire. Y. Oubreyrie rappelle la charge et les contraintes que représente la gestion actuelle du camping par le personnel communal. Il évoque l'atout que constitue le réseau d'adhérents camping-car park pour développer l'occupation du camping en basse saison. Il propose de s'engager sur un contrat de 5 ans au lieu de 10 comme indiqué sur le projet de contrat transmis au conseil.

P. Verdier s'inquiète de la réalité de la répartition annoncée des recettes entre le gestionnaire (un tiers) et la commune (deux tiers). En effet, dès la seconde année l'indexation sur l'inflation de la commission minimum du gestionnaire conduira à réduire la

recette unitaire de la commune sauf à augmenter chaque année les tarifs du parking. De plus, tel que le document est écrit, la perte de recette liée à des offres promotionnelles sera supportée par la commune.

M. le Maire note effectivement qu'il convient de regarder de près ces éléments contractuels. Il invite Y. Oubreyrie, M. Levet et P. Verdier à rencontrer le prestataire pressenti pour ajuster les dispositions contractuelles proposées.

Sous réserve des ajustements à réaliser sur le contrat, il demande au conseil de se prononcer sur le principe de confier la gestion du camping à un tiers. L'objectif de la commune étant de faire des économies de fonctionnement et sur la gestion du personnel, de sécuriser juridiquement les entrées d'argent et de garantir l'entrée de recettes.

Adopté à seize voix pour et deux abstentions (C. Fages).

9. OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

Y. Oubreyrie rappelle au Conseil l'impossibilité d'engager et de régler des factures d'investissement en début d'année avant le vote du budget, s'il cela n'a pas été autorisé par l'organe délibérant - et ce dans la limite de limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. le Maire propose d'autoriser l'ouverture par anticipation de crédits d'investissement à hauteur de **262 064.58 €**.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

10. DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose au conseil d'effectuer des ajustements de crédits par le biais des décisions modificatives suivantes :

DM n° 3 budget assainissement : 1 211,47 €

DM n° 11 budget principal: 6 659,00 €

DM n° 12 budget principal : 2110 € (inscription du fonds de concours)

DM n° 13 budget principal: 28 551,12 € (prise en compte du remboursement d'indemnités journalières)

DM n° 14 budget principal : 79 184,84 (prise en compte optimisation organisation heures du périscolaire et nouvelles dispositions législatives instaurant le versement de la prime de précarité aux contractuels de la fonction publique à la fin de leur contrat)

DM n° 15 budget principal : 3 268 €

DM n° 16 budget principal : 1 162,88 €

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

11. VALIDATION PROPOSITION BET ITER – ETUDE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Monsieur le Maire propose au conseil de faire réaliser une étude sur le stationnement et la circulation à Martel afin de résoudre des difficultés existant depuis longtemps sur la commune, et que l'afflux de visiteurs apportés par le label plus beaux villages de France et l'aménagement du parc Monti risque d'exacerber. L'étude sur l'appareil commercial a mis en évidence que Martel disposait de suffisamment de places mais qu'un défaut d'organisation et de signalétique ne permettait pas de les exploiter de façon optimale. Il insiste sur le fait que cette étude sera opérationnelle et devra proposer les équipements et aménagements à mettre en œuvre pour l'été 2023.

L'offre proposée par le bureau d'étude ITER s'élève à 11 600 €. L'étude peut être subventionnée à hauteur de 50 % par la Région Occitanie via la Banque des Territoires.

Mme Dena précise que l'étude prévoit une phase de concertation avec des élus, des représentants des commerçants, les écoles et le chemin de fer touristique.

J. Arrestier demande quel sera le coût des aménagements.

C. Fages note le coût élevé de l'étude qui pourrait être réalisée en interne. Il rappelle le problème des poids lourds, hors desserte locale, qui traversent Martel. Outre la pollution apportée, ces véhicules transportant parfois des matières dangereuses représentent un risque d'accident non négligeable et il conviendrait de prendre des mesures pour les obliger à prendre l'autoroute.

P. Verdier approuve l'engagement de l'étude mais insiste sur la nécessité de définir précisément dans le contrat quel sera le consultant et quelles seront les conséquences en cas de non-respect des engagements, et notamment en termes de délais.

M. le Maire va s'assurer que ces éléments seront bien inscrits au contrat et soumet à l'assemblée l'engagement de l'étude et la demande de subvention auprès de la Région.

Adopté à seize voix pour et deux abstentions (C. Fages).

12. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Dispositif de recueil pour cartes d'identité et passeports : M. le Maire informe le Conseil que, sous réserve des aménagements demandés, le dispositif devrait être mis en place en mars prochain. La commune devra engager des frais de fonctionnement supplémentaire pour assurer ce service mais bénéficiera de 8 500 € d'aide. Ce nouveau service permettra de renforcer la centralité de Martel.

Inauguration de la patinoire et arrivée du père Noël : vendredi 9 décembre. Y. Oubreyrie précise que suite au retard pris pour la livraison de la patinoire, une remise de 3500 € a été négociée.

Stationnement gênant : M. Bourgeade rappelle aux services techniques l'urgence à installer une barrière devant le salon de coiffage dont l'entrée est régulièrement bloquée par des véhicules mal stationnés.

Logement Dojo : M. Bourgeade informe le Conseil que le logement vient d'être aménagé avec divers dons et a été loué à M. Martel.

Colis des aînés : M. Bourgeade signale que les colis vont être triés par secteur par la commission et fait appel aux volontaires pour en assurer la distribution.

Colloque national des graffitis anciens : P. Verdier informe le Conseil que Martel a été retenue pour accueillir, le 4^{ème} week-end de septembre 2023, le colloque national des graffitis anciens qui a lieu tous les deux ans. L'association des tours de Martel gèrera cet accueil.

Collecte de médicaments pour l'Ukraine : P. Verdier signale qu'une nouvelle campagne de collecte de médicaments à destination de l'Ukraine est lancée.

Economies d'énergie : P. Verdier fait part des réflexions menées par les communes pour diminuer leur consommation (et leurs factures) d'énergie. Il suggère de fermer l'hiver certaines salles difficiles à chauffer comme la salle des fêtes. M. Bourgeade rappelle que cette salle est très sollicitée par les associations en début d'année et que ce n'est pas envisageable. M. Levet rend compte de la tournée d'éclairage public qu'il a effectué avec Y. Oubreyrie et TE46 : il est possible de supprimer l'éclairage d'un lampadaire sur deux par exemple rue du 11 novembre et avenue de Souillac, sauf au niveau des ronds-points, et de remplacer certaines ampoules par des leds.

Parc Monti : M. Levet fait part de l'avancement des travaux. L'aménagement de l'avenue de Turenne débutera début janvier.

Trottoir du Sans Lys : M. Fages signale que la terrasse du restaurant oblige les piétons à marcher sur la chaussée à leurs risques et périls et s'enquiert des autorisations données pour cette installation. M. le Maire répond que des réunions sur site ont été organisées avec les propriétaires et le bureau d'études pour trouver une solution globale aux difficultés rencontrées sur cette zone.

Vitesse route de Creysse : C. Fages demande l'installation de panneaux de limitation de vitesse sur la route de Creysse au niveau du croisement avec le GR. M. Bourgeade signale qu'elle a à plusieurs reprises effectué cette demande au Département et confirme l'importance de ralentir la circulation sur ce secteur.

Budget : C. Fages souhaiterait qu'un document de prospective budgétaire soit communiqué au Conseil.

Cuisine de l'EHPAD : C. Fages s'enquiert de l'avancement du dossier. M. le Maire répond que le marché sera lancé début 2023 et que le site devrait être opérationnel fin 2024. Il précise que la cuisine de l'EHPAD de Souillac intègre au 1^{er} janvier le CIAS de Cauvaldor

Conseil municipal jeunes : C. Verger rappelle qu'une collecte de jouets est organisée par ce conseil au profit du secours populaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire

Raphaël DAUBET

Le secrétaire de séance

Pierre VERDIER